



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Conférence 2008 sur l'e-Parlement

Allocution

Anders B. Johnsson
Secrétaire général

Parlement européen
Bruxelles, 25 novembre 2008

J'aimerais commencer par remercier les organisateurs de la deuxième Conférence mondiale sur l'e-Parlement, grâce auxquels j'ai l'honneur de m'adresser à vous à l'ouverture de cette conférence. Je voudrais dire tout d'abord que je suis heureux de constater que des responsables publics et des parlementaires assistent à cet événement. Cela est parfaitement logique, puisqu'ils doivent collaborer pour faire bénéficier les parlements et les citoyens des TIC.

Le sujet que je souhaite étudier avec vous est celui de l'e-Parlement et de son rôle dans les démocraties d'aujourd'hui.

L'e-Parlement est vraiment synonyme de parlement dans le monde moderne. Le Rapport mondial sur Parlement électronique publié cette année la définit comme un parlement doté des moyens d'être plus transparent, accessible et responsable grâce à l'utilisation des TIC. Un e-Parlement permet aux citoyens de s'engager davantage dans la vie publique. Il donne des informations de meilleure qualité et un meilleur accès à ses documents et activités parlementaires.

L'e-Parlement utilise les technologies de l'information et de la communication pour promouvoir ses fonctions fondamentales de représentation, d'élaboration des lois et de contrôle. En appliquant la technologie et les normes modernes et en adoptant des politiques favorables, un parlement encourage la mise en place d'une société de l'information équitable et ouverte à tous.

Lorsqu'on lui a demandé de parler de l'institution parlementaire il y a deux ans, le Président de l'UIP a dit que le paradoxe de notre temps est que nous acclamons la démocratie tout en déplorant que dans de nombreux pays, le Parlement – qui est l'institution centrale de la démocratie – traverse une crise de légitimité. Comment le Parlement et la démocratie en sont-ils arrivés là?

D'une part, la vie publique est dominée par des hommes. Tout au long de l'histoire, dans la plupart des pays, la puissance publique a été la chasse gardée des hommes. C'est toujours le cas, et il est rare que la représentation politique des femmes soit proportionnelle à leur part dans la population. Cet état de fait sape non seulement le principe démocratique d'égalité, mais prive en outre la vie politique de la pleine contribution que les femmes pourraient y apporter.

L'expérience montre que la situation ne changera vraiment que quand les partis politiques se sentiront obligés, soit en raison de la pression publique, soit en application de la législation, de modifier leurs procédures de sélection des candidats. La sensibilisation, l'attention et le débat sont nécessaires pour atteindre cet objectif.

Presque toujours, les progrès de cette nature proviennent de la pression exercée par les citoyens eux-mêmes. Un des attraits de la démocratie est sa capacité à se corriger elle-même. En fait, je ferais valoir que les solutions feront toujours intervenir davantage de transparence et de responsabilité, et un meilleur accès à l'information. J'aimerais vous donner quelques exemples. On définit habituellement la corruption comme l'abus d'une fonction publique à des fins privées, ce qui va à l'encontre du principe en vertu duquel une fonction démocratique est exercée au nom du peuple. Lorsqu'elle devient chronique, la corruption ébranle la confiance du peuple dans l'Etat et l'appui au processus démocratique lui-même.

Un moyen de régler un des aspects du problème est d'accorder aux fonctionnaires un traitement correct. De même, le fait d'augmenter le risque pour les contrevenants d'être découverts et soumis à des sanctions peut également avoir un caractère dissuasif. Dans ce

domaine, les médias et les organisations anticorruption de la société civile peuvent jouer un rôle important.

Ce que l'on appelle la "tyrannie de la majorité" est un autre phénomène qui porte atteinte à la démocratie et au parlement. Bien que les décisions prises conformément à l'opinion de la majorité soient nécessairement plus démocratiques que les décisions prises par une minorité, elles peuvent devenir des instruments d'oppression lorsqu'elles portent atteinte aux droits de l'homme fondamentaux de groupes ou d'individus peu appréciés ou lorsqu'une minorité ethnique, linguistique ou religieuse est exclue en permanence de toute participation au pouvoir.

C'est par la protection constitutionnelle des droits et libertés fondamentaux, relayée par un respect des lois efficace, que l'on peut le mieux protéger les personnes et groupes vulnérables ou peu appréciés de l'oppression par la majorité. L'exclusion de minorités de toute participation au pouvoir politique peut être corrigée par le système électoral, par l'imposition de quotas, par des accords de partage du pouvoir ou par la décentralisation du gouvernement.

La domination du Parlement par l'Exécutif étouffe aussi la démocratie. Lorsque les parlements n'ont pas d'indépendance réelle par rapport au gouvernement, que ce soit parce qu'ils ne disposent pas des ressources ni des compétences nécessaires ou en raison d'un contrôle étroit du parti dominant, ils ne peuvent s'acquitter de manière efficace de leur fonction de contrôle; la qualité de la politique et de la législation s'en ressent et le gouvernement se sent moins tenu de rendre des comptes.

Les parlements, pour être totalement indépendants de l'exécutif, doivent avoir le contrôle de leur personnel, de leurs procédures et de l'organisation de leurs travaux et disposer de ressources et de compétences suffisantes pour accomplir leurs fonctions sans dépendre du gouvernement. Il est cependant beaucoup plus difficile de légiférer pour éviter que les incitations et sanctions à la disposition de la direction des partis n'inféodent les parlementaires au gouvernement.

L'absence de pluralisme des médias est un autre élément négatif. Le *pluralisme*, à savoir l'existence de sources d'information multiples et d'une diversité de vues et d'opinions, est l'impératif principal pour les médias dans une démocratie. Les menaces à cette diversité proviennent de deux sources: du gouvernement, d'une part, par le biais du contrôle sur les médias publics ou par l'exercice, plus subtil, de certaines formes de pression ou de censure et du secteur privé, d'autre part, lorsqu'il y a une concentration excessive de différentes formes de médias entre les mains des mêmes propriétaires.

Le meilleur moyen d'éviter le contrôle ou l'ingérence du gouvernement dans les organes de radiotélévision financés par des fonds publics est de créer une autorité audiovisuelle indépendante composée de représentants de toutes les tendances politiques ou apolitiques. On peut, par ailleurs, lutter contre la concentration des médias en imposant des limites légales à la propriété, y compris aux intérêts pluri-médias.

L'apathie de la population constitue, bien sûr, un autre écueil. La perte de l'intérêt de la population pour la politique, la perte de confiance dans le gouvernement et la perte de croyance en la valeur du processus démocratique représentent un danger potentiel pour la survie même de la démocratie. Cette perte d'intérêt est souvent le symptôme d'un grave dysfonctionnement du processus gouvernemental et d'un sentiment d'impuissance largement répandu dans la population.

Rien n'indique que les gens se désintéressent des principales questions qui affectent leur vie. Ils ont plutôt perdu confiance dans la capacité des institutions de la démocratie représentative de résoudre les problèmes et dans leur propre capacité d'influencer ces institutions. Aussi faut-il un meilleur choix électoral, un gouvernement plus efficace et plus attentif et de meilleurs dirigeants politiques, mais il n'existe pas de solution unique.

Le dénominateur commun entre tous ces éléments est qu'il faut mettre à la disposition des citoyens les informations indispensables au véritable exercice de leurs droits de participation. Les TIC constituent un outil puissant pour atteindre cet objectif, donner aux citoyens un meilleur accès à l'information sur le rôle du parlement, sur l'ordre du jour législatif et enfin sur les activités de leurs représentants élus.

Aujourd'hui, seul un petit nombre de parlements tirent effectivement ces outils à profit. Pour progresser dans ce domaine, il faut faire des choix politiques qui peuvent sembler mineurs, mais qui en fin de compte peuvent avoir une influence réelle sur la qualité de la démocratie et son évolution dans les années à venir.

De même que nous faisons des choix dans notre vie quotidienne, les parlements font des choix sur le type d'institution qu'ils souhaitent incarner. Le parlement se perçoit-il comme une institution fermée qui doit se protéger du regard indiscret du monde extérieur, ou comme une institution dynamique et animée, désireuse de nouer des liens avec les citoyens qui l'ont élu?

Quand l'UIP pose cette question aux parlements – bien qu'elle soit formulée de manière moins tendancieuse – ils lui répondent clairement que leur objectif est d'être plus transparents, plus accessibles et plus responsables envers leurs citoyens. Les parlements nous ont donné de nombreux exemples de bonnes pratiques qui pourraient inspirer les autres.

Les décisions concernant l'évolution vers un e-Parlement sont avant tout politiques. Après tout, la décision de mettre les projets de loi à la disposition du public revient à ouvrir l'institution à l'examen approfondi, aux questions et éventuellement aux critiques. Pourtant, dans une démocratie il est fondamental d'avoir un dialogue dans lequel les citoyens sont en mesure d'exprimer leur opinion sur les questions qui les concernent. Plutôt que de craindre le dialogue, nous devons embrasser les possibilités offertes par les TIC pour le favoriser.

Nous ne devons pas non plus nous inquiéter quand des personnes nous demandent 'comment pouvons-nous faire cela...?' ou quand elles déclarent ne pas avoir les compétences techniques nécessaires. L'expérience et le savoir-faire ici réunis ont déjà trouvé des solutions à la plupart des problèmes technologiques. Je suis convaincu que vous parviendrez collectivement à trouver des solutions aux défis nouveaux et à ceux qui apparaissent.

Nous devons suivre la voie de la collaboration.

Dès le début, la Division des affaires économiques et sociales de l'ONU (UNDESA) et l'UIP ont adopté une approche systémique de l'e-Parlement. Cette approche a donné naissance au Centre mondial des TIC au Parlement, créé lors du Sommet mondial de la société de l'information à Tunis en 2005, il y a seulement trois ans. Il était difficile d'imaginer les progrès incroyables que nous avons réalisés ensemble depuis lors.

En un peu plus de deux ans, nous avons publié le Rapport mondial 2008 sur le Parlement électronique, tenu la première Conférence sur l'e-Parlement à Genève, entrepris toute une série d'activités et mis en place un réseau de personnes et d'institutions qui sont aujourd'hui représentées à cette deuxième Conférence mondiale sur l'e-Parlement au sein de plus d'une centaine de délégations.

Pendant ce bref délai, nous avons constaté que la rapidité de l'innovation et les caractéristiques des TIC nous permettent non seulement de définir et d'échanger des solutions et des expériences, mais aussi de mettre en œuvre certaines d'entre elles ensemble. L'expérience du programme régional d'UNDESA en Afrique montre que l'on peut aussi collaborer sur des solutions évoluées en utilisant des normes ouvertes pour les documents et des systèmes d'information à base de logiciels libres.

La création de réseaux d'apprentissage et de connaissances et la mise en place de groupes de travail sur des sujets spécifiques sont nécessaires pour renforcer ce processus de collaboration et de coopération interparlementaires.

Je tiens à féliciter M. Sorour d'avoir organisé la Conférence du Caire qui a donné lieu à la Charte du réseau africain d'information parlementaire, et tous les parlements qui y ont apporté leur soutien. J'aimerais saisir cette opportunité pour inviter ses collègues d'Amérique latine, des Caraïbes et d'autres régions du monde à suivre son exemple et à créer des instruments de coopération semblables entre les fonctionnaires et les députés qui s'occupent des mécanismes parlementaires.

Travailler au sein d'un partenariat mondial n'est pas facile, mais c'est indispensable si l'on veut obtenir de meilleurs résultats. Dans une telle structure, les coalitions asymétriques de parlements, d'universités et d'organisations internationales peuvent répondre aux appels à l'aide des assemblées des nations plus pauvres en mettant en commun des ressources, qu'elles soient humaines ou financières, ou des compétences et des connaissances spécifiques d'importance.

Après cette conférence, le Centre mondial des TIC au Parlement et les membres de son conseil de haut niveau auront pour mission de traduire ses résultats en activités concrètes.

Je vous invite donc à assister aux séances plénières et parallèles de cette conférence, qui font partie d'un processus plus large, et d'exprimer ouvertement vos idées et vos recommandations. Je suis particulièrement heureux que l'une de ces séances ait pour objectif d'améliorer les Principes directeurs relatifs au contenu et à la structure des sites Web parlementaires, publiés en 2000. Si nombre de ces principes restent valables, nous avons aujourd'hui l'occasion d'y intégrer l'évolution de l'environnement technologique et les nombreuses leçons tirées par les parlements sur le Web.

J'aimerais terminer en invitant les bailleurs de fonds et les organismes internationaux à se joindre à ce processus avec l'UIP et UNDESA, et à le soutenir pour le bénéfice de tous. Je demande au Centre mondial des TIC au Parlement de poursuivre ses efforts pour établir un forum de collaboration au sein de la communauté parlementaire, et je vous demande à vous, parlementaires et personnel parlementaire, de diriger l'évolution vers une plus grande transparence, une plus grande accessibilité, une plus grande responsabilité et une plus grande efficacité des parlements.

Je vous remercie de votre attention.